

PPL PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DIFFUSION DE CONTENUS A CARACTERE TERRORISTE EN LIGNE

[> Lien vers la proposition de loi](#)

La députée **Aude BONO VANDORME** (LREM, Aisne) et plusieurs de ses collègues LREM, ont déposé une proposition de loi **portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière de prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne** ayant pour objectif de procéder aux adaptations de la législation nationale nécessitées par le règlement relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne ([TCO - terrorist content online](#)).

Le texte sera examiné le 9 février en commission des lois de l'Assemblée nationale et le 16 février en séance publique.

CONTENU DE LA PROPOSITION DE LOI

- **L'article 1** prévoit d'insérer de nouveaux articles dans la loi n° 2004-775 du 21 janvier 2004 pour la confiance dans l'économie numérique qui :
 - **habilite l'autorité administrative** pour émettre des **injonctions de retrait**. Il désigne l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (**ARCOM**) **coautorité** compétente pour **procéder à un examen approfondi des injonctions de retrait transfrontalières** ;
 - précise les **sanctions pénales** à l'encontre des **fournisseurs de services d'hébergement** qui ne **respecteraient pas les obligations de retrait des contenus à caractère terroriste** ;
 - met en place des **sanctions administratives et pécuniaires prononcées par l'ARCOM** en cas de non-respect systématique ou persistant des autres **obligations de diligences** reposant sur ces fournisseurs ;
 - prévoit les **différentes voies de recours à la disposition des fournisseurs de services d'hébergement** qui souhaitent contester l'injonction de retrait.